

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS
91490 MILLY-LA-FORET**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2026
A MILLY-LA-FORET**

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents ou représentés	12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU SYNDICAL DU 8JUILLET 2026

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Xavier GUILBERTa été désigné
Secrétaire de séance, à l'unanimité

FINANCES Budget PRINCIPAL SMAG : admission en non-valeur de créances éteintes	Votée à l'unanimité
FINANCES Budget PRINCIPAL SMAG : reprise sur provision de non-valeur de créances	Votée à l'unanimité
FINANCES Budget Annexe SPANC : admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Votée à l'unanimité
FINANCES Budget Annexe SPANC : reprise sur provision de non-valeur de créances irrécouvrables	Votée à l'unanimité
INDIVIDUALISATIONS PARC	Votées à l'unanimité
SPANC PARC Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC 2025	Votée à l'unanimité
SPANC PARC Individualisations SPANC	Votées à l'unanimité
SPANC PARC Evolutions des aides du SPANC-PARC	Votées à l'unanimité
DÉSIGNATION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER	Votée à l'unanimité

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026		
Numéro de délibération	Objet	Nomenclature « Actes »
N° 2026-046	FINANCES Budget PRINCIPAL SMAG : admission en non-valeur de créances éteintes	7.1
N° 2026-047	FINANCES Budget PRINCIPAL SMAG : reprise sur provision de non-valeur de créances	7.1
N° 2026-048	FINANCES Budget Annexe SPANC : admission en non-valeur de créances irrécouvrables	7.1
N° 2026-049	FINANCES Budget Annexe SPANC : reprise sur provision de non-valeur de créances irrécouvrables	7.1
N° 2026-050	INDIVIDUALISATIONS PARC	7.5
N° 2026-051	SPANC PARC Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC 2025	8.8
N° 2026-052	SPANC PARC Individualisations SPANC	7.5
N° 2026-053	SPANC PARC Evolutions des aides du SPANC-PARC	8.8
N° 2026-054	DÉSIGNATION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER	5.3



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	9
VOTANTS :	12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

FINANCES Budget
PRINCIPAL SMAG :
admission en non-
valeur de créances
éteintes

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

09 JUL. 2026

Affichage le :

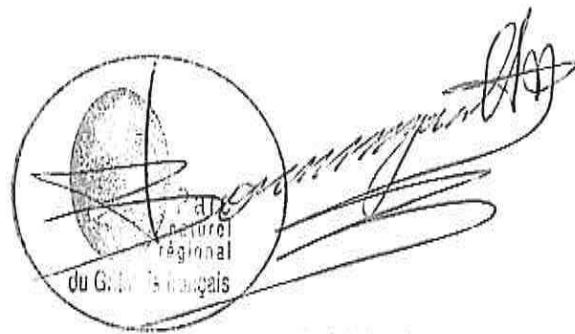
09 JUL. 2026

FINANCES Budget PRINCIPAL SMAG : admission en non-valeur de créances éteintes

Considérant que Monsieur le Trésorier de La Ferté-Alais n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits pour un montant total de 300.00 € sur le Budget PRINCIPAL SMAG,

Le Président propose aux membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'admettre en non valeurs ces créances éteintes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais admettent en non valeurs ces créances éteintes, à l'unanimité.

The image shows a circular logo for the 'Parc naturel régional du Gâtinais français'. The logo features a stylized landscape with a sun or moon and some text. Overlaid on the logo is a large, handwritten signature in black ink.

Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 23
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

FINANCES Budget
PRINCIPAL SMAG :
reprise sur provision
de non-valeur de
créances

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
légalité le :

09 JUL. 2026

Affichage le :

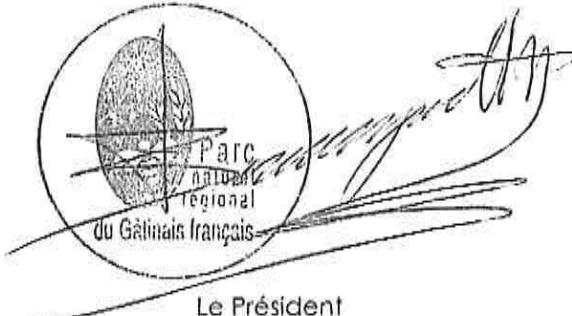
09 JUL. 2026

FINANCES Budget PRINCIPAL SMAG : reprise sur provision de non-valeur de créances

Par délibération du 7 octobre 2025, le SMAG a constitué une provision pour dépréciation des créances afin de couvrir le risque de non-recouvrement de certaines créances. Après réexamen de la situation des débiteurs et de l'état des recouvrements transmis par le Monsieur le Trésorier de La Ferté-Alais, le montant du risque est désormais évalué à 109.50 €. Il est donc proposé de reprendre la provision à hauteur de 32.83 €, conformément aux principes de prudence et de sincérité budgétaire applicables en M57.

Le Président propose aux membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la reprise sur provision de non valeurs de créances dans le Budget PRINCIPAL SMAG.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent la reprise sur provision de non valeurs de créances dans le Budget PRINCIPAL SMAG, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 23

PRESENTS : 9

VOTANTS : 12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kevin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

FINANCES Budget
Annexe SPANC :
admission en non-
valeur de créances
irrecouvrables

Nomenclature ACTES :

7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

09 JUL. 2026

Affichage le :

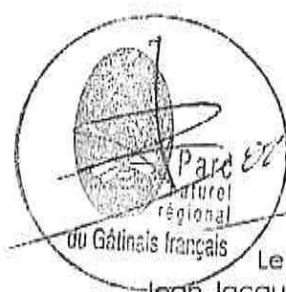
09 JUL. 2026

FINANCES Budget Annexe SPANC : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Considérant que Monsieur le Trésorier de La Ferté-Alais n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits pour un montant total de 150.00 € sur le Budget Annexe du SPANC Parc,

Le Président propose aux membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'admettre en non valeurs ces créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais admettent en non valeurs ces créances irrécouvrables, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	9
 VOTANTS :	 12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MÉARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kevin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

FINANCES Budget
Annexe SPANC :
reprise sur provision
de non-valeur de
créances
irrecouvrables

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
légalité le :

09 JUL. 2026

Affichage le :

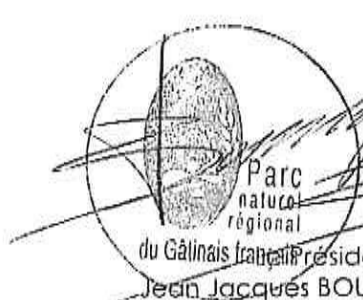
09 JUL. 2026

**FINANCES Budget Annexe SPANC : reprise sur provision de non-valeur de créances
irrécouvrables**

Par délibération du 7 octobre 2025, le SPANC a constitué une provision pour dépréciation des créances afin de couvrir le risque de non-recouvrement. Après réexamen de la situation des débiteurs et de l'état des recouvrements transmis par le Monsieur le Trésorier de La Ferté-Alais, le montant du risque est désormais évalué à 1 272.50 €. Il est donc proposé de reprendre la provision à hauteur de 1 790.02 €, conformément aux principes de prudence et de sincérité budgétaire.

Le Président propose aux membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la reprise sur provision de non valeurs de créances irrécouvrables dans le Budget Annexe du SPANC Parc.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent la reprise sur provision de non valeurs de créances irrécouvrables dans le Budget Annexe du SPANC Parc, à l'unanimité.



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français
Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	9
VOTANTS :	12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

OBJET :

INDIVIDUALISATIONS
PARC

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

Nomenclature ACTES :

7 Finances locales
7.5 Subventions

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

09 JUIL. 2026

Affichage le :

09 JUIL. 2026

INDIVIDUALISATIONS PARC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu les avis favorables des commissions concernées ;

Mesure	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Autres financements
7C Accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie	Commune de BOIGNEVILLE Isolation par l'intérieur des logements communaux	29 800,00 €	Pas de TVA	80%	23 840,00 €	/	5 960,00 €
	Commune de MOIGNY SUR ECOLE Isolation par l'intérieur du bâtiment de l'ancienne épicerie	73 500,00 €	Pas de TVA	80%	40 000,00 €	oui	33 500,00 €
	Particulier ARBONNE LA FORET Isolation des rampants de toiture et des murs par l'intérieur en laine chanvre/in/colon, installation d'une VMC Hygro B et d'un poêle à bois	37 568,65 €	18 528,96 €	40% + bonus	9 412,00 €	/	28 156,65 €
	Particulier SOISY SUR ECOLE Isolation des rampants de toiture et des murs par l'intérieur en laine de bois	49 280,39 €	32 355,37 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	39 280,39 €
	Particulier BOUIGNY SUR ESSONNE Isolation des combles en ouate de cellulose et installation d'une VMC Hygro B	68 082,18 €	6 127,87 €	40% + bonus	4 452,00 €	/	63 630,18 €
	Particulier TOUSSON Isolation des combles en ouate de cellulose, et installation de VMR	33 486,32 €	7 839,58 €	40%	3 136,00 €	/	30 350,32 €
	Particulier LA CHAPELLE LA REINE Isolation de la toiture en laine de bois, partie des murs par l'intérieur et installation d'une VMC Hygro A	62 337,28 €	20 135,00 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	52 337,28 €
	Particulier D'HUISON LONGUEVILLE Isolation des rampants et murs de toiture en laine de bois et installation d'une VMC Hygro B	47 177,00 €	32 287,00 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	37 177,00 €
	Particulier ITEVILLE Isolation des murs par l'extérieur en liège de bois, et installation d'une VMC Hygroréglable de type B	54 965,52 €	28 213,76 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	44 965,52 €
	Particulier LARDY Isolation des combles en ouate de cellulose et des rampants de toiture en "biobatts" et installation d'une VMC Hygro A	54 083,26 €	5 647,94 €	40% + bonus	4 260,00 €	/	49 823,26 €
17C Inclure à la diversification et à la qualité de l'offre de logement	Particulier ACHERES LA FORET Isolation des combles en ouate de cellulose, et installation d'une VMC Hygro A	24 402,94 €	5 839,17 €	40%	2 336,00 €	/	22 066,94 €
	Particulier ONCY SUR ECOLE Isolation des combles en ouate de cellulose, installation d'une VMC double-flux et d'un invert bois	44 178,49 €	16 622,10 €	40% + bonus	8 649,00 €	/	35 529,49 €
	Particulier MAISSE Isolation des rampants de toiture et des murs par l'intérieur en laine de bois, installation d'une VMC Hygro A	55 413,47 €	25 880,12 €	40% + bonus	10 000,00 €	oui	45 413,47 €
	Particulier MONDEVILLE Isolation des rampants de toiture en laine de bois et installation d'une VMC Hygro B	67 500,00 €	18 685,00 €	40% + bonus	9 474,00 €	/	58 026,00 €
	Particulier BOIGNEVILLE Isolation des rampants de toiture en laine de bois et remplacement des fenêtres par des fenêtres en bois	25 271,00 €	20 077,38 €	20%	4 000,00 €	oui	21 271,00 €
	Particulier COURDIMANCHE SUR ESSONNE Isolation des murs par l'intérieur en laine de chanvre/in/colon, installation d'un poêle à bois et d'une VMC Hygro A	200 533,74 €	27 201,44 €	20% + bonus	6 000,00 €	oui	194 533,74 €
	Particulier CHATENAY Isolation des murs avec béton de chanvre par banchage par l'intérieur	16 100,00 €	16 100,00 €	60%	9 660,00 €	/	6 440,00 €
	Particulier LARCHANT Isolation des murs avec béton de chanvre par banchage par l'intérieur	15 303,00 €	15 303,00 €	60%	9 182,00 €	/	6 121,00 €
	Particulier D'HUISON LONGUEVILLE Isolation des murs en laine de bois et installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée Double flux	38 972,99 €	23 197,15 €	20% + bonus	6 000,00 €	oui	32 972,99 €
	Particulier COURANCES Isolation des rampants de toiture et murs étage en laine de bois et installation d'une VMC Hygro A	28 400,00 €	23 058,28 €	20%	4 000,00 €	oui	24 400,00 €
7D Accompagner les acteurs privés pour une meilleure maîtrise de l'énergie	Particulier ACHERES LA FORET Isolation des combles aménagés en laine de bois et installation d'une VMC Hygroréglable de type A	87 143,94 €	17 151,00 €	20% + bonus	5 430,00 €	/	81 713,94 €
	Particulier SAINT FARGEAU PONTIERRY Isolation des murs intérieurs et des rampants de toiture en BioFibrio (chanvre/in/colon)	90 618,82 €	16 437,40 €	20% + bonus	5 288,00 €	/	85 330,82 €
	Particulier SAINT FARGEAU PONTIERRY Isolation des rampants de toiture en laine de bois et installation d'une VMC Hygro A	73 769,75 €	17 350,00 €	20% + bonus	5 470,00 €	/	67 799,75 €
	Particulier BARBIZON Isolation des rampants et des murs par l'intérieur en laine de bois et installation d'une VMC hygroréglable A	234 008,95 €	132 975,10 €	20% + bonus	6 000,00 €	oui	228 008,95 €
	Particulier GELY EN BIERRE Remplacement des menuiseries, isolation des murs par l'intérieur et des rampants en laine de bois	53 997,04 €	35 676,40 €	20% + bonus	6 000,00 €	oui	47 997,04 €
	Particulier BOISSY AUX CAILLES Isolation des murs par l'intérieur en laine de bois, par l'extérieur en laine de bois et des combles en ouate de cellulose	47 161,00 €	31 559,91 €	20% + bonus	6 000,00 €	oui	41 161,00 €

Mesure	Objet et bénéficiaire de la subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (e/n)	Aides financements
9 Restaurer le patrimoine immobilier et mobilier	Commune de MAISSE Restauration des murs Sud et Ouest du très vieux cimetière	89 697,90 €	74 748,25 €	75%	15 000,00 €	oui	74 697,90 €
	Commune d'AMPONVILLE Expo-Concert 2026	1 200,00 €	Pas de TVA	80%	960,00 €	oui	240,00 €
11 Valoriser et développer le patrimoine culturel	Association Les Bergeres, CHATENOT Le Centre d'art aéré	7 800,00 €	5 000,00 €	50%	2 500,00 €	oui	5 300,00 €
	Commune de LARDY Sur les traces du vivant	3 549,25 €	2 469,25 €	80%	1 976,00 €	/	1 593,25 €
	Association Les Amis de la chapelle Saint-Blaise des Simples, MILLY LA FORET Concert dans le jardin de la Chapelle	1 200,00 €	Pas de TVA	50%	600,00 €	/	600,00 €
	Association APEC des 2 Vallées, MILLY LA FORET Festival Les Zémaniques 2026	5 500,00 €	2 400,00 €	50%	1 039,00 €	Plafond enveloppe	4 461,00 €
	Association Le Cyclop, MILLY LA FORET Liberté, une chimère	14 200,00 €	9 250,00 €	50%	2 500,00 €	oui	11 700,00 €
	Commune de CERNY						
14A Conseiller et accompagner les projets paysagers	Réhabilitation du jardin du presbytère	25 644,74 €	21 370,62 €	48%	10 156,00 €	/	15 488,74 €
	Entreprise de MONDEVILLE Travaux d'intégration paysagère d'une lagune de digestat	4 640,40 €	3 992,00 €	60%	2 396,00 €	/	2 244,40 €
18A Accompagnement des entreprises artisanales et commerciales	Entreprise Sophie COSTAMAGNIA, LARCHANT Réhabilitation d'une ancienne grange en atelier de céramique	15 393,71 €	12 828,09 €	40%	5 000,00 €	oui	10 393,71 €
	Entreprise Cindy GERALDO, SAINT SAUVEUR SUR ECOLE Création d'un atelier de cuisine	13 490,40 €	11 242,00 €	40%	3 950,00 €	plafonné aux fonds d'investissement	9 540,40 €
19A Développer les filières agricoles et les circuits de proximité	Entreprise Nicolas VANDECANDELAERE, JANVILLE SUR JUINE Fromagerie locale et 0 déchets	3 149,88 €	2 624,90 €	40%	1 050,00 €	/	2 099,88 €
	Entreprise SAS Emile et Une Graine, SOISY SUR ECOLE Acquisition d'une ensacheuse automatique	49 257,60 €	41 048,00 €	60%	5 000,00 €	oui	44 257,60 €
	Entreprise EARL de Varennes, VIDELLES Achat d'un trieur 2ème phase	6 985,80 €	5 821,50 €	60%	3 493,00 €	/	3 492,80 €
	Entreprise SCEA DE LA FERME DE LA MAISON NEUVE, MOIGNY SUR ECOLE Achat d'un casier réfrigéré	14 751,60 €	12 293,00 €	50%	6 147,00 €	/	8 604,60 €
	Entreprise Sophie COSTAMAGNIA, LARCHANT						
19J LEADER	Réhabilitation d'une grange en atelier de céramique	32 224,75 €	29 295,23 €	50%	5 000,00 €	oui	27 224,75 €
21B Développons l'offre de découverte et de loisirs pour un tourisme durable	Eco-ferme des 1001 Feuilles, FROMONT Achat de mobilier et d'électroménager pour la création d'un gîte de groupe	27 204,22 €	22 670,18 €	80%	14 000,00 €	oui	13 204,22 €
	Collège Olympes de Gouges, CHAMPCUEIL Les monstres dans l'imaginaire	1 616,80 €	Pas de TVA	Pas de taux	1 184,00 €	/	432,80 €
25 Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidarité	École maternelle publique, CHAMPCUEIL Création d'une fresque murale participative dans la cour de récréation	3 662,50 €	2 500,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui bonus artistique	1 162,50 €
TOTAL		1 933 745,28 €	854 001,95 €		313 040,00 €		

Ces subventions sont issues de la participation de la Région Île-de-France, des Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne :



Aide pour la rénovation énergétique – Enduits et bétons chaux-chanvre

2 dossiers dont 18 842 € de subventions attribuées par le Parc

Aide pour la rénovation énergétique « Parcours toutes catégories »

10 dossiers dont 54 187 € de subventions attribuées par le Parc

Aide pour la rénovation énergétique « Parcours renforcé »

12 dossiers dont 91 717 € de subventions attribuées par le Parc

	Consommation d'énergie kWhep/m².an	Emission de GES kgeq CO2/m².an
Avant travaux	8 273	1 200
Après travaux	2 734	143
Gain	5 539	1 057
Gain (%)	66,9 %	88,1 %

Le Président se retire.

Le Vice-président propose aux membres du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les demandes de subventions, d'approuver les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident les demandes de subventions, approuvent les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation




Le Président
du Parc naturel régional
du Gâtinais français
Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT,

Nombre de membres

EN EXERCICE 23

PRESENTS : 9

VOTANTS : 12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

SPANC PARC
Approbation du
Rapport Annuel sur
le Prix et la Qualité
du SPANC 2025

Nomenclature ACTES :

8 Domaine de
compétence par
thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

Affiché le :

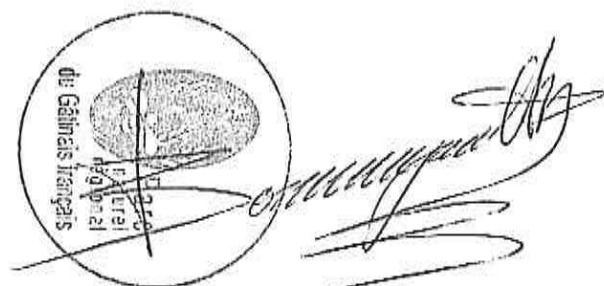
SPANC PARC Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC 2025

Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 9 juin 2026 ;

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service SPANC Parc qui récapitule, annuellement, le fonctionnement du service (missions du service, tarifs des prestations), ses réalisations (nombre de contrôles effectués, évolution du taux de conformité) et l'état de son budget (dépenses et recettes) ;

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais approuvent le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2025, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



SPANC du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



Exercice 2025

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Tous les codes entre crochets (exemple : [VP181], [D301.0]) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
I – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
MISSIONS DU SPANC-PARC	3
MODE DE GESTION DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (INDICATEUR D301.0)	4
INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR D302.0)	4
II – TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	5
MODALITES DE TARIFICATION	5
BUDGET 2025 : SECTION D'EXPLOITATION	6
III – INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR P301.3) .	8
CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE :	11
SUBVENTIONS SPANC-PARC.....	13
IV – EVOLUTION INTERANNUELLE	16
V – PERSPECTIVES ET INVESTISSEMENTS.....	17
VIE DU SPANC-PARC	17

Introduction

La loi sur l'eau de 1992 déclare l'eau comme un patrimoine commun. La Directive Cadre sur l'Eau structure la politique publique de l'eau. La gestion et la protection de cette ressource est un enjeu inscrit dans la charte du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le Code Général des Collectivités Territoriales a confié aux communes l'obligation de contrôler les installations d'assainissement non collectif imposés aux particuliers.

En 2006, à la demande des communes, le Parc naturel régional du Gâtinais français a porté la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'améliorer la qualité des rejets domestiques et limiter les pollutions diffuses.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2224-5) impose aux services – d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif – la rédaction d'un document, produit chaque année, pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et permettre un suivi des efforts et des résultats du service. C'est le **rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)**.

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées des immeubles non desservis par un réseau public de collecte. L'assainissement non collectif vise à prévenir des risques sanitaires ou environnementaux via le processus suivant :



Les dispositifs agréés regroupent le prétraitement et le traitement.

I – Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le siège du SPANC se situe sur la commune de Milly-la-Forêt (91), au siège du Parc :
20 boulevard du Maréchal Lyautey
01 64 98 27 82

<https://www.parc-gatinais-francais.fr/le-spanc-du-parc-du-gatinais/>

Le SPANC-Parc a été créé en 2006 à la demande des communes.

Le règlement de service du Parc a été approuvé par délibération en date du 6 décembre 2017. Il a été modifié par délibération n°2020-067 en date du 15 décembre 2020 vis-à-vis de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié pour les installations de plus de 20 équivalents-habitants et mise à jour par délibération n° 2023-055 pour rappeler les règles de conception et d'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Le SPANC-Parc intervient sur **42 communes dont 39 sont situées dans le Parc naturel régional du Gâtinais français et 3 hors Parc**, 23 communes en Seine-et-Marne et 19 communes en Essonne. Il intervient donc sur sept intercommunalités :

- La Communauté d'agglomération de l'Etampois sud Essonne (CAESE) ;
- La Communauté d'agglomération Melun val de Seine (CAMVS) ;
- La Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (CAPF) ;
- La Communauté de communes des deux vallées (CC2V) ;
- La Communauté de communes entre Juine et Renarde (CCEJR) ;
- La Communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN) ;
- La Communauté de communes du val d'Essonne (CCVE).



Missions du SPANC-Parc

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est chargé de réaliser les contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif pour le compte des communautés de communes ou des communautés d'agglomération qui y ont adhéré.

Ainsi, le SPANC-Parc a pour compétences obligatoires :

- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées ;
- Le contrôle diagnostic des installations existantes ;
- Le contrôle de bon fonctionnement ;
- Le contrôle pour vente.

Les diagnostics ont été intégralement réalisés sur le territoire du SPANC-Parc pour les installations de moins de 20 équivalents habitants.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées s'opère en amont de toute construction neuve ou de réhabilitation. Il a pour but de vérifier la bonne adéquation du projet d'assainissement avec les prescriptions techniques de l'arrêté du 27 avril 2012, la nature du sol, les besoins de l'habitation.

Le SPANC intervient donc sur les demandes d'urbanisme (permis de construire et permis d'aménager).

Pour l'étude du projet d'installation d'assainissement non collectif (neuve ou réhabilitée), une étude de définition de filière est demandée par le SPANC-Parc. L'étude de définition de filière, indispensable au bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif, est réalisée par un bureau d'études qui endossera la responsabilité des solutions proposées pendant 10 ans (garantie décennale).

Le contrôle des installations neuves s'opère en deux phases :

- Le contrôle de conception et d'implantation du projet qui vérifie que le dimensionnement de l'installation proposée est en adéquation avec les caractéristiques du sol (perméabilité), de l'habitation (nombre de pièces principales), caractéristiques environnementales et sanitaires et que son implantation correspond à la réglementation en vigueur. Le SPANC-Parc s'appuie également sur la norme française DTU 64.1 d'août 2013 pour l'examen des filières neuves ou réhabilitées.
- Le contrôle de bonne exécution des travaux qui vérifie que la filière mise en place corresponde aux recommandations du concepteur de l'installation et que la réglementation (arrêté du 27 avril 2012) et la norme DTU 64.1 sont respectées.

Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes consiste en :

- La vérification du bon fonctionnement du dispositif ;
- Le constat des nuisances éventuelles ;
- Le contrôle de la destination des matières de vidange ;
- Le contrôle de l'impact de l'installation sur le milieu naturel et les risques sanitaires.

Le SPANC-Parc effectue les contrôles de bon fonctionnement sur une fréquence de huit ans.

Le SPANC-Parc exerce la compétence facultative travaux de réhabilitation.

Le SPANC-Parc n'exerce pas la compétence facultative entretien des installations.

Mode de gestion du service

Par délibération (2012-035) du 3 mai 2012, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français a constitué une **régie** autonome pour l'exploitation du SPANC.

Les contrôles techniques en 2025 étaient gérés par une technicienne et un chargé de mission pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, suivi de la demande des subventions du service et la gestion administrative du SPANC-Parc. Le service est encadré par le responsable du pôle environnement du Parc. Les tâches comptables et le budget sont gérés par

les agents comptables du Parc.

La mission principale du SPANC-Parc est d'assurer le contrôle, le suivi et le conseil aux usagers ainsi qu'auprès des communes.

Un Groupe de Travail SPANC «GT SPANC», composé des élus des communes et des intercommunalités concernées, se regroupe dès que nécessaire pour prendre les décisions liées au service (une à trois fois par an). Leurs décisions sont ensuite votées au Bureau Syndical puis au Comité Syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été créée le 20 juin 2018 (délibération 2018-038). Elle se réunit chaque année.

Estimation de la population desservie (indicateur D301.0)

Une personne est dite desservie lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif, y compris les résidents saisonniers.

Au 31 décembre 2025, le SPANC-Parc dessert **3 268 installations** (hors bâti non concerné et personnes introuvables) pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du Parc du Gâtinais de 103 732 habitants.

Compte tenu du nombre de personnes par ménage, selon les données INSEE 2021 (2.16 personnes partagent le même logement), la population desservie en assainissement non collectif est estimée à 7 058 habitants.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service afin d'appréhender la maîtrise des pollutions domestiques. Il prend en compte les éléments obligatoires pour la mise en œuvre du SPANC (partie A – 100 points) et les éléments facultatifs du SPANC (partie B – 40 points).

Remarque : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Exercice 2025	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP 168)	20
Application d'un règlement de service approuvé par une délibération (VP 169)	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans (VP 170)	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations (VP 171)	30
Partie A : éléments obligatoires pour la mise en œuvre du SPANC	100
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP 172)	0 (10)
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP 173)	10 (20)
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	0 (10)
Partie B Eléments facultatifs pour la mise en œuvre du SPANC	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de **110** sur 140.

II – Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend :

- une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de la bonne exécution et les contrôles pour vente, existant et du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif). Elle est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (réalisation ou réhabilitation des installations) ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le montant de la redevance est fixé de manière à couvrir entièrement le coût d'exploitation du SPANC. Le recouvrement des redevances est assuré par le Centre des Finances Publiques de La-Ferté-Alais.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 sont les suivants :

Type de contrôle	Coût de la redevance (€ TTC)	Coût de la redevance (€ TTC)
	ANC < 20 EH	20 EH ≤ ANC < 200 EH
Contrôle de l'existant	150	500
Contrôle de bon fonctionnement	150	500
Contrôle pour vente	150	500
Contrôle de conception	160	350
Contrôle de bonne exécution	90	200

Les contrôles de conception et de bonne exécution concernent les installations neuves ou réhabilitées.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 2018-040 du 20/06/2018 fixant le tarif du contrôle des installations neuves et existantes à partir de juillet 2018.
- Délibération 2020-068 du 15/12/2020 fixant le tarif du contrôle des installations de 20 à 200 équivalents habitants (EH)

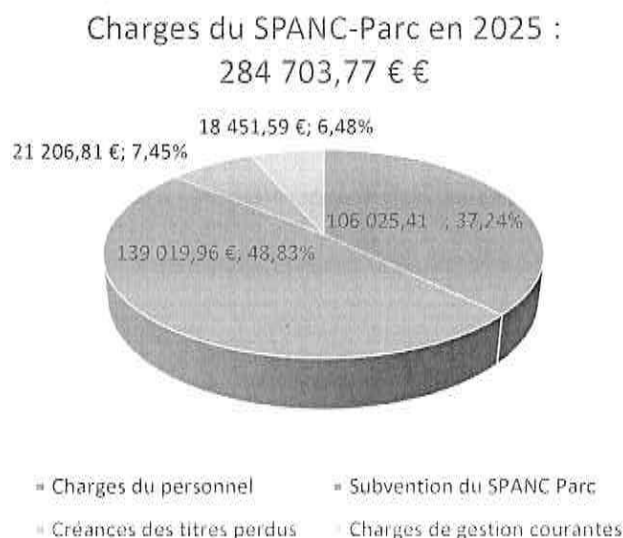
Le SPANC-Parc applique également les redevances suivantes :

Redevance	Coût de la redevance (€ TTC)
Contre-visite ou absence au rendez-vous	90
Refus de contrôle	300
Refus de réhabilitation	320

Budget 2025 : section d'exploitation

La délibération 2026-009 du 05/03/2026 du Comité Syndical du Parc a approuvé le compte financier unique du SPANC-Parc pour le budget 2025.

En 2025, les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



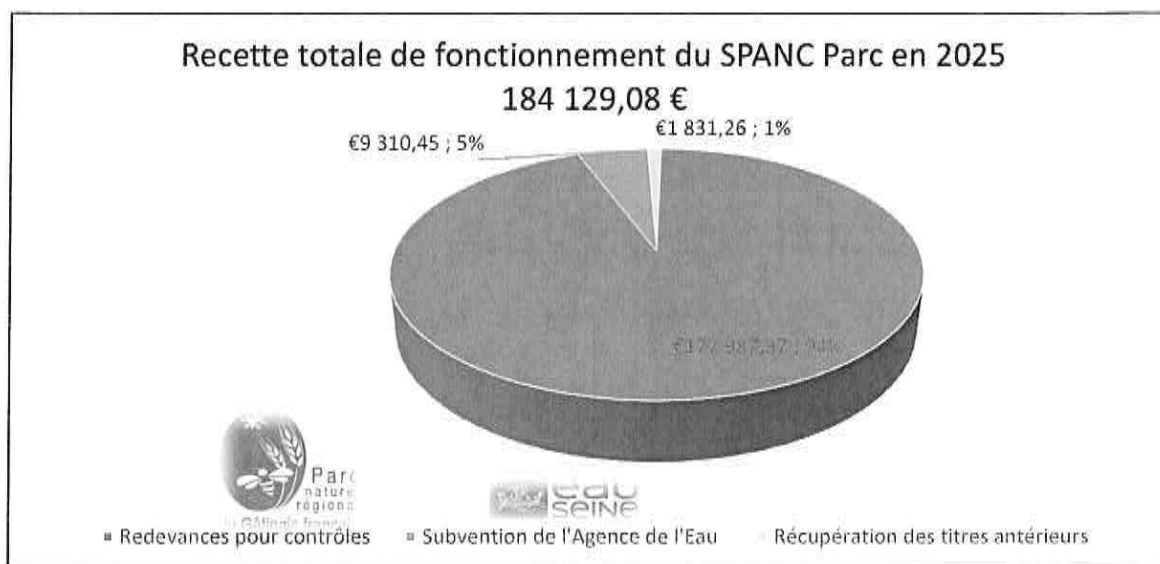
Les charges de personnel correspondent à 2,5 équivalents temps plein : **1.5 techniciens + 1 chargé de mission SPANC-Parc.**

Le SPANC-Parc a versé 139 019,96 euros en 2025 de subventions sur fonds propres afin d'aider les usagers, les communes et les intercommunalités pour réhabiliter leur système d'assainissement non collectif (détails, voir pages 13, 14 et 15).

Les charges de gestion courantes correspondent aux charges fixes (eaux, électricité...), amortissement (voitures, ordinateur), annulation et remboursement de certains titres.

Les créances des titres perdus correspondent aux anciens titres que le Trésor Public n'a pas réussi à récupérer.

En 2025, les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



Le SPANC-Parc a reçu le solde de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en janvier 2025 dans le cadre de la réhabilitation groupée sur Ormesson et Amponville.

Le SPANC-Parc a eu 1 831.26 € qui concerne la récupération des titres antérieurs.

Les redevances du SPANC-Parc s'établissent à 172 987.37 €. Elles regroupent :

- pour 34 %, les redevances issues des contrôles de l'existant, contrôles périodiques, contrôles pour vente, contrôles de conception et contrôles de bonne exécution,
- pour 53 %, les redevances issues des refus de réhabilitation,
- et pour 13 %, les redevances issues des refus de contrôle ANC.

III – Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel résultant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**.

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 342 installations	1361 installations
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 357 installations	3268 installations
Taux de conformité en %	40 %	41,6 %
seulement 414 <u>installations non conformes</u> présentent une obligation de travaux		

En 2025, le taux de conformité du SPANC-Parc est de 41,6 % d'après l'arrêté du 27 avril 2012. La baisse du nombre d'installation entre 2024 et 2025 est due au raccordement de plusieurs usagers au réseau collectif.

Remarque :

L'arrêté du 27 avril 2012 définit le taux de conformité d'après la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{installations conformes}}{\text{total d'installations}}$$

L'arrêté du 2 décembre 2013 définit le taux de conformité comme suit :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{installations conformes} + \text{installations ne présentant pas de danger pour la santé ou l'environnement}}{\text{total d'installations}}$$

D'après l'arrêté du 2 décembre 2013, le taux de conformité du SPANC-Parc est **93.89 % en 2024 et de 95 % en 2025**.

Selon le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) et l'arrêté du 2 décembre 2013, le taux de conformité moyenne est de :

- 59,7 % en France,
- 65 % en Ile de France,
- **95 % sur le SPANC-Parc du Gâtinais.**

En page suivante est présenté un tableau récapitulatif sur le taux de conformité des installations d'assainissement par commune ainsi que le nombre d'installation avec obligation de travaux.

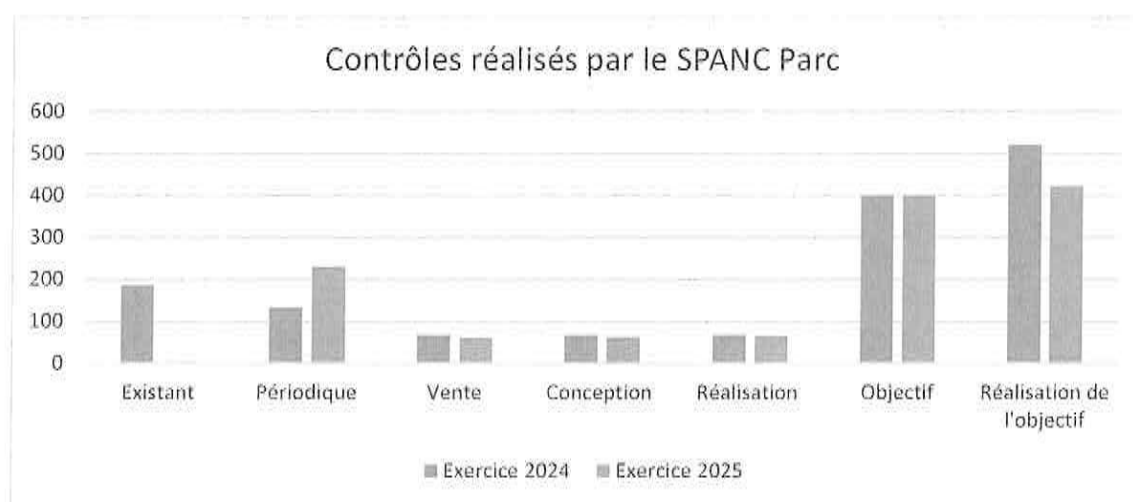
Commune	Nombre d'installations	Ruine ou raccordement rc	Permis en cours	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes	Nombre installations (C et NC)	Obligation de travaux	Travaux à faire (non conforme)	Travaux réalisés (conforme)	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
ACHERES LA FORET	584	1	20	254	309	563	122	77	45	42%	45,12% ↗
AMPONVILLE	200	1	4	98	97	195	27	18	9	53%	50,26% ↘
ARBONNE LA FORET	35			10	25	35	8	4	4	24%	28,57% ↗
AUVERS-SAINT-GEORGES	5			2	3	5	2	1	1	40%	40,00% →
BOIGNEVILLE	55		1	20	34	54	9	7	2	40%	37,04% ↘
BOISSY AUX CAILLES	169	2	1	80	86	166	32	18	14	47%	48,19% ↗
BOUTIGNY SUR ESSONNE	196	1	2	56	137	193	43	25	18	27%	29,02% ↗
BROUY	71			31	40	71	15	9	6	35%	43,66% ↗
BUNO-BONNEVAUX	69		1	36	32	68	7	5	2	46%	52,94% ↗
BURCY	90			35	55	90	20	10	10	38%	38,89% ↗
CELY EN BIERE	9			1	8	9	1	1	0	11%	11,11% ↗
CHAMARANDE	43	7		11	25	36	3	1	2	25%	30,56% ↗
CHAMPMOTTE UX	156			63	93	156	34	25	9	38%	40,38% ↗
CHATENOY	75		2	23	50	73	13	9	4	35%	31,51% ↘
CHEVRAINVILLERS	134		2	53	79	132	19	15	4	39%	40,15% ↗
COURANCES	3			0	3	3	1	1	0	0%	0,00% →
DANNEMOIS	17	1		2	14	16	2	2	0	12%	12,50% ↗
ETRECHY	79	1		23	55	78	19	16	3	29%	29,49% ↗
FLEURY EN BIERE	27	1	1	10	15	25	1	1	0	37%	40,00% ↗
FROMONT	114			59	55	114	20	14	6	56%	51,75% ↘
GARENTREVILLE	58			38	20	58	5	4	1	64%	65,52% ↗
GIRONVILLE SUR ESSONNE	24		2	15	7	22	2	0	2	60%	68,18% ↗
LA CHAPELLE LA REINE	89	1	1	41	46	87	16	7	9	48%	47,13% ↘
MONDEVILLE	145			58	87	145	18	12	6	39%	40,00% ↗
NANTEAU SUR ESSONNE	260		4	116	140	256	38	20	18	44%	45,31% ↗
ORMESSON	119			75	44	119	66	40	26	62%	63,03% ↗
PRINGY	8			4	4	8	0	0	0	25%	50,00% ↗
PRUNAY SUR ESSONNE	1			0	1	1	0	0	0	0%	0,00% →
RUMONT	81			40	41	81	14	9	5	54%	49,38% ↘
SAINT FARGEAU PONTIERRY	30	1		6	23	29	0	0	0	19%	20,69% ↗
SAINT MARTIN EN BIERE	10			4	6	10	0	0	0	40%	40,00% →

SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	4			0	4	4	0	0	0	0%	0,00%→
SOISY SUR ECOLE	41	2		7	32	39	2	0	2	18%	17,95%↘
TOUSSON	3		1	1	1	2	0	0	0	33%	50,00%↗
URY	14			7	7	14	1	0	1	57%	50,00%↘
VAYRES SUR ESSONNE	6			4	2	6	0	0	0	50%	66,67%↗
VIDELLES	16			6	10	16	1	0	1	29%	37,50%↗
VILLENEUVE SUR AUVERS	256	1		59	196	255	68	59	9	19%	23,14%↗
VILLIERS EN BIERE	4			3	1	4	1	0	1	50%	75,00%↗
VILLIERS SOUS GREZ	30	1		10	19	29	7	4	3	35%	34,48%↘
Total	3330	21	42	1361	1906	3267	637	414	223	40 %	41.64%↗

On observe une nette augmentation du taux de conformité grâce à la mise en place des pénalités ainsi que la subvention du SPANC-Parc sur la majorité des communes. La baisse du taux de conformité dans certaines communes est due soit au raccordement au réseau collectif de certains usagers qui étaient conformes, vieillissement de l'installation mais aussi est due à l'évolution de la réglementation (manque d'accessibilité des regards...).

Contrôles réalisés par le service :

Type de contrôle	Exercice 2024	Exercice 2025
Existant	186	4
Bon fonctionnement	132	230
Vente	67	61
Conception	67	62
Réalisation	68	65
Total réalisé	520 contrôles	422 contrôles
Objectif	400 contrôles	400 contrôles



Les contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2025 correspondent aux usagers qui ont atteint les 8 ans pour faire le contrôle périodique sur plusieurs communes, les contrôles de l'existant correspondent aux quelques usagers réfractaires. On constate que les contrôles de conception, réalisation et vente en 2024 - 2025 restent stables.

Concernant les installations neuves ou les réhabilitations en 2025, il est constaté :

- sur les 62 contrôles de conception réalisés en 2025, seulement 13 ont donné lieu à la réalisation de travaux de réhabilitation dans l'année soit 21 %.
- 52 travaux de réhabilitations réalisés en 2025 suite à des avis de conceptions réalisées les années précédentes (2016-2024).

Le tableau ci-dessous, présente les contrôles réalisés en 2025 par le service pour chaque commune du territoire.

Commune	Existant	Bon fonctionnement	Vente	Conception	Réalisation (dont neuf)	Total par commune
ACHERES-LA-FORET		21	18	13	18	70
AMPONVILLE		54	2	2	3	61
ARBONNE-LA-FORET			1		1	2
AUVERS-SAINT-GEORGES						
BOIGNEVILLE		1	2		1	4
BOISSY-AUX-CAILLES		5	4	1	1	11
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	1	1	2	6	3	13
BROUY		4	1	2	2	9
BUNO-BONNEVAUX		7	1	1	3	12
BURCY		10			3	13
CELY-EN-BIERE						
CHAMARANDE						
CHAMPMOTTEUX		6	3	4	3	16
CHATENOY		9		3		12
CHAUFOUR LES ETRECHY						
CHEVRAINVILLIERS		13	4	3		20
COURANCES				1	1	2
DANNEMOIS			1			1
ETRECHY	1	1	1		1	4
FLEURY-EN-BIERE		3				3
FROMONT		33	2	2		37
GARENTREVILLE						
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE		4				4
LA-CHAPELLE-LA-REINE		4		1	2	7
MONDEVILLE			2	2	1	5
NANTEAU-SUR-ESSONNE		2	9	3	5	19
ORMESSON		15	5	4	2	26
PRINGY		2				2
PRUNAY SUR ESSONNE						
RUMONT		19	1			20
SAINT MARTIN EN BIERE						
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY		12	1			13
SAINT SAUVEUR SUR ECOLE		1				1
SOISY-SUR-ECOLE						
TOUSSON						
TORFOU						
URY		1				1
VAYRES SUR ESSONNE						
VIDELLES				1	2	3
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	2	2		13	13	30
VILLIERS EN BIERE						
VILLIERS SOUS GREZ			1			1
Total	4	229	61	62	65	422

Subventions SPANC-Parc

Fort des enjeux de préservation de la qualité de ressource en eau, de la limitation des pollutions diffuses, le SPANC-Parc avait mis en place une première subvention travaux en décembre 2021 pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des usagers.

L'Agence Nationale de l'Habitat subventionne les familles très modestes à hauteur de 35 % du projet avec un montant maximum de 20 000 € HT.

En septembre 2023, le SPANC-Parc a réajusté la subvention travaux pour faire bénéficier les particuliers de l'aide de l'ANAH et pouvoir subventionner un maximum d'installations d'assainissement non collectif.

Afin de préserver la qualité de l'eau et aider plus d'usagers pour réhabiliter leur système d'assainissement non collectif, le Groupe de travail du SPANC-Parc du 27 mai 2025 a voté un avis favorable à l'unanimité pour la mise en place d'une nouvelle subvention étude du SPANC-Parc à titre expérimentale pour un montant de 250 € pour les usagers et 80% de la facture pour les communes et les intercommunalités.

Le tableau ci-dessous concerne les subventions du SPANC-Parc attribuées et en cours d'attribution aux usagers éligibles ainsi qu'aux collectivités concernées :

Commune	Nombre d'installations	Montant de la subvention du SPANC-Parc en €
ACHERES LA FORET	13	76 563.03 €
AMPONVILLE	5	20 922.53 €
BOIGNEVILLE	1	4 000 €
BOISSY AUX CAILLES	4	28 485.42 €
BROUY	1	4 000 €
BURCY	1	4 000 €
BOUTIGNY SUR ESSONNE	3	17 000 €
CHAMPMOTTEUX	1	6 543.75 €
CHATENOY	2	14 000 €
CHEVRAINVILLIERS	1	4 000 €
FROMONT	2	12 741.60 €
GIRONVILLE SUR ESSONNE	1	2 640.00 €
LA CHAPELLE LA REINE	2	13 000 €
NANTEAU SUR ESSONNE	2	11 000 €
ORMESSON	26	137 817.67 €
RUMONT	1	4 000 €
SOISY SUR ECOLE	1	7 000 €
VILLENEUVE SUR AUVERS	9	71 010.34 €
Sous-total	76	438 724.34 €
Mairie d'ACHERES LA FORET	1	24 388.80 €
Mairie de CHATENOY	1	19 726.40 €
Mairie de CHEVRAINVILLIERS	1	560
Mairie d'ORMESSON	1	16 152.00 €
Mairie de VILLENEUVE SUR AUVERS	2	33 043.20 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau	1	28 046.37 €
Total	83	560 641.11 €

Depuis la mise en place de la subvention du SPANC-Parc en Décembre 2021 jusqu'au 31-12-2025, le SPANC-Parc a subventionné 76 usagers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif, pour un montant total de 438 724.34 €. Le SPANC-Parc a subventionné les Mairies d'ACHERES LA FORET, CHATENOY, CHEVRAINVILLIERS, ORMESSON et VILLENEUVE SUR AUVERS pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif pour un montant total de 93 870,40 €. Le SPANC-Parc a subventionné la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif du stade communal de la Mairie d'ACHERES LA FORET pour un montant de 28 046.37 €. Soit une subvention totale par le SPANC-Parc de **560 641.11 euros au 31 décembre 2025**.

En 2025, le Parc a délibéré pour des montants de subvention de 100 000 € pour les particuliers et 50 000 € pour les communes. Pour 2026, les montants d'aides votés par le Parc sont de 200 000 € pour les particuliers, les communes et les intercommunalités.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des subventions du SPANC-Parc versées et en cours de versement.

Subvention	Subvention versée en 2022	Subvention versée en 2023	Subvention versée en 2024	Subvention versée en 2025	Solde des subventions à verser après travaux pour la période 2026-2027
Montant en €	28 000 €	75 000 €	139 242.98 €	139 019.96	179 378.43 €
Totale en €			560 641.37 €		

En 2025, 28 dossiers de subvention étude et subvention travaux ont été élaborés pour un montant de 232 494.31 €.

Au 31 décembre 2025, 09 bénéficiaires des subventions ont réhabilité leur installation d'assainissement non collectif dans la même année pour un montant de subvention de 95 407.93 euros. Les autres bénéficiaires (usagers, communes et intercommunalités) feront leurs travaux entre l'année 2026 et 2027.

Commune	Subvention étude	Subvention travaux	Montant total subventions étude (€)	Montant total subventions travaux (€)
ACHERES-LA-FORET	0	3		17 772.87 €
AMPONVILLE	0	2		12 327.49 €
BOISSY AUX CAILLES	0	1		8 333.49 €
BOUTIGNY SUR ESSONNE	0	1		9 000 €
CHAMPMOTTEUX	1	1	250	6 293.75 €
FROMONT	0	1		6 741.60
ORMESSON	0	2		13 000 €
VILLENEUVE SUR	0	7		53 010.34 €

AUVERS				
ACHERES LA FORET	1	1	456	23 932.80 €
CHATENOY	1	1	560 €	19 166.40 €
CHEVRAINVILLIERS	1	0	560 €	560 €
VILLENEUVE SUR AUVERS	0	2	0	33 043.20 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau	1	1	456 €	27 590.37 €
Sous-total	5	23	2 282 €	230 212.31 €
Total	28		232 494.31 €	
Travaux réalisés	/	09	95 407.93 €	
Travaux en cours	/	14	137 086.38 €	

D'autres usagers bénéficiant de l'accord de la subvention en 2024 ont fait leurs travaux en 2025 pour un montant de 43 612.03 euros soit un montant total de la subvention SPANC-Parc versée en 2025 de 139 019.96 euros.

Le SPANC-Parc a mené entre 2012 à 2025 près de 304 réhabilitations groupées grâce aux soutiens de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Ile-de-France et les Conseils départementaux de la Seine-et-Marne et de l'Essonne.



IV – Evolution interannuelle

Le graphique suivant présente la variation interannuelle du taux de conformité d'une part et le nombre d'installations sur le Parc (conformes et non conformes).

La hausse du taux de conformité s'explique par les programmes de réhabilitations groupées, la subvention mise en place par le SPANC-Parc et la mise en application de la redevance annuelle pour refus de réhabilitation depuis 2017.



Figure 1: Etat de conformité des installations ANC selon l'arrêté du 27 Avril 2012

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	NON	OUI	
		ENJEUX SANITAIRES	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme - danger pour la santé des personnes Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente		
Installation incomplète Installation significativement sous-dimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente	Installation non conforme - danger pour la santé des personnes Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente	Installation non conforme - risque environnemental avéré
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'Installation		

V – Perspectives et investissements

Le SPANC-Parc a changé son logiciel d'exploitation en juin 2025.

Acquisition de deux tablettes pour la réalisation des contrôles ANC en mode connecté sur le terrain.

Le SPANC-Parc participera à la journée de secrétaire de Mairie et l'accueil des nouveaux élus qui sera organisée par le Parc du Gâtinais en 2026 pour présenter les missions du SPANC-Parc et nos aides.

Mises à disposition des communes et intercommunalités des fiches outils du SPANC-Parc.

Adhésion de la commune de LARCHANT au SPANC-Parc en date du 09 Mars 2026.

Adhésion en cours au SPANC-Parc de trois nouvelles communes de la Communauté de Communes des Deux Vallées (MILLY-LA-FORET, MOIGNY-SUR-ECOLE et ONCY-SUR-ECOLE).

Vie du SPANC-Parc

Le Groupe de travail « GT SPANC » s'est réuni le 27 Mai 2025.

Le SPANC-Parc a mis en place le paiement en ligne depuis juillet 2021.

Le SPANC-Parc organisera prochainement la réunion de la Commission Consultative du Service Public Local du SPANC-Parc.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT,

Nombre de membres

EN EXERCICE 23

PRESENTS : 9

VOTANTS : 12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

SPANC PARC
Individualisations
SPANC

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.5 Subventions

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

09 JUL. 2026

Affichage le :

09 JUL. 2026

SPANC PARC Individualisations SPANC

Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 9 juin 2026 ;

Objet et bénéficiaire de la subvention	Coût total du projet	Montant des dépenses éligibles	Montant de la subvention
Particulier d'ACHERES LA FORET subvention étude pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 7 EH suivie d'un poste de relevage et 7 tunnels d'infiltration	570,00 €	250,00 €	250,00 €
Particulier ETRECHY subvention travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 4 EH suivie d'un poste de relevage et rejet dans le réseau pluvial	12 478,50 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Un bac à groisse de 200l, une filière compacte de 7EH, un poste de relevage et 8 tunnels d'infiltration	19 008,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 5 EH suivie d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	15 867,50 €	9 000,00€	9 000,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention étude pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 4 EH suivie d'une dalle de répartition, d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 4 EH suivie d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	15 450,00 €	9 000,00€	9 000,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention étude pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 4 EH suivie d'une dalle de répartition, d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 4 EH avec une dalle de répartition suivie d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	17 655,00 €	8 506,50€	8 506,50 €
Particulier d'ACHERES LA FORET subvention travaux pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 7 EH suivie d'un poste de relevage et 7 tunnels d'infiltration	14 982,00 €	7 218,60€	7 218,60 €
Particulier de BOISSY AUX CAILLES subvention étude pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 5 EH suivie d'un poste de relevage et 10 tunnels d'infiltration	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Particulier de VILLENEUVE SUR AUVERS subvention étude pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif Filière agréée de 5 EH suivie d'un poste de relevage et 5 tunnels d'infiltration	570,00 €	250,00 €	250,00 €
Particulier de BOISSY AUX CAILLES subvention étude pour la réhabilitation du système d'assainissement non collectif	600,00 €	250,00 €	250,00 €
TOTAL	82 731,00 €	53 225,10 €	53 225,10 €

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les demandes de subventions et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident les demandes de subventions et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-052-DE

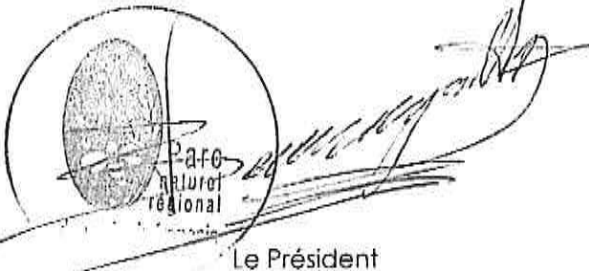
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation




 Le Président
 Jean Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	9
VOTANTS :	12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

SPANC PARC
Evolutions des aides
du SPANC-PARC

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de
compétence par
thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
légalité le :

09 IIIII 2026
Affichage le :
09 JUL. 2026

SPANC PARC Evolutions des aides du SPANC-PARC

Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 9 juin 2026 ;

Les aides financières accordées par le SPANC-Parc connaissent une progression particulièrement importante ces dernières années. Depuis décembre 2021 et jusqu'au 9 juin 2026, ce sont 627 199,37 € qui ont été accordés.

L'augmentation continue du nombre de demandes de subventions et le niveau des aides accordées exercent une pression croissante sur l'équilibre budgétaire du service.

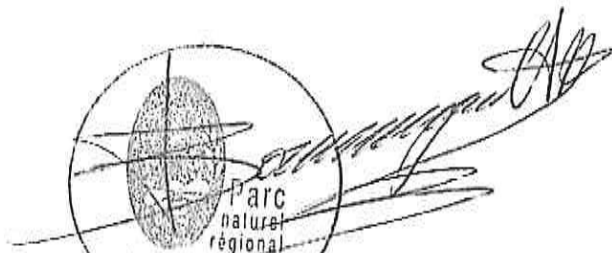
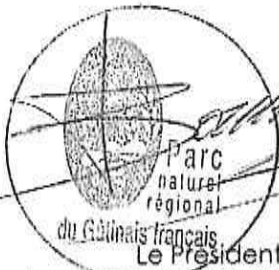
Afin de garantir la pérennité financière du SPANC-Parc tout en maintenant un accompagnement des ménages les plus en difficultés, une évolution du dispositif d'aide a été présentée lors du Groupe de Travail du SPANC (GT SPANC) du 9 juin 2026.

Le GT SPANC propose donc de ne retenir que l'attribution de subventions (études et travaux) aux familles très modestes jusqu'au 31 décembre 2026.

Une nouvelle évaluation du dispositif sera réalisée au plus tard en décembre de cette année afin de déterminer les modalités de maintien, d'adaptation ou de suppression de cette aide pour l'année 2027.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider la présente modification.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident la présente modification, à l'unanimité.

Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	9
VOTANTS :	12

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Gérard HÉBERT, Sébastien DROMIGNY ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes : Mesdames Béatrice RUCHETON, Annie PIOFFET ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Étaient absents : Messieurs Guy CROSNIER, Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents : Mesdames Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Xavier GUILBERT, Patrick POCHON ;

Étaient absents : Madame Alix HOUDAYER et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Philippe DOTHÉE ;

COLLEGE DES EPCI

Était présent : Monsieur José ÉLEUTERIO ;

Était absent : Monsieur Éric CHOMAUDON ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nadine-Françoise MAUGÈRE, Amélie FERLAY et Messieurs Kévin DUCH, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER ;

Était excusé : Monsieur Christophe CHAMBON ;

Étaient absents : Mesdames Natacha COLLARD, Marinette MESSIAS, Sylvie VANDENBOGAERDE, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Yves COZE, Philippe DOTHÉE, Samuel HERBLOT, Olivier HOUY ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

DÉSIGNATION DE
MEMBRES TITULAIRES
ET SUPPLÉANTS AU
COMITÉ DE
PROGRAMMATION
LEADER

Nomenclature ACTES :
5 Institution et vie
politique
5.3 Désignation de
représentants

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

09 JUIL. 2026

Affichage le :

09 JUIL. 2026

DÉSIGNATION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Lors des élections qui se sont tenues le 22 juin dernier, il a été procédé à la désignation de quatre (4) membres titulaires et quatre (4) membres suppléants au Comité de programmation LEADER du Groupe d'action locale (GAL) Gâtinais français représentant le Bureau Syndical du Parc.

Conformément à ses fonctions, le Président du Syndicat mixte est membre titulaire de droit.

Il est nécessaire de modifier l'intitulé de cette désignation. En effet, le Président étant titulaire de droit, ce ne sont pas quatre mais trois titulaires à désigner.

De même, il est proposé que Madame Françoise CHANCELIER désignée membre suppléante devienne membre titulaire. De plus considérant que Monsieur ELEUTERIO siège déjà au Comité de programmation au titre de la Communauté de communes entre Juine et Renarde (CCEJR), il est proposé de faire appel à candidature pour son remplacement.

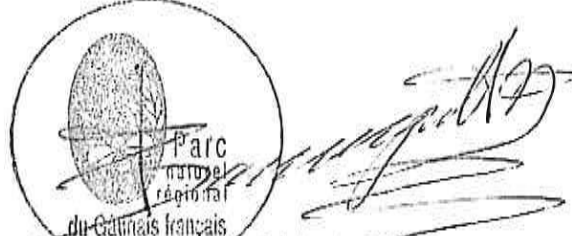
Ainsi les membres titulaires sont Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Constance GUEY, Nicole ROUSSEAU et Françoise CHANCELIER. Les suppléants sont Philippe DOTHEE et Amélie FERLAY.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un suppléant.

Le Président fera appel à candidature en séance.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver les modifications citées ci-avant ainsi que la désignation d'au moins 2 suppléants par et parmi le Comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent les modifications citées ci-avant ainsi que la désignation d'au moins 2 suppléants par et parmi le Comité syndical, à l'unanimité.



Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20260708-2026-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Affichage : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

